

***PLAN D'ACTION 2009***  
***FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES***



*Septembre 2009*



# **PLAN D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES**

## **(P.A.I.P.H)**

### **COMITÉ DE TRAVAIL**

#### **Coordination et réalisation**

*Barrette, André, directeur services des ressources humaines, coordonnateur*  
*Nadeau, Nicole, conseillère développement organisationnel & formation*  
*Simard, Raoul, conseiller municipal*

#### **Comité Interservices**

*Allard, Jeannot, directeur, Service des communications*  
*Bolduc, Yvan, chef de division, Service de la sécurité incendie*  
*Brassard, Laval, capitaine, Service de la sécurité publique*  
*Côté, Jean-Paul, chef de division, Service des sports et plein air*  
*Houde, Guylaine, chef de division, Service des arts, culture et communautaire*  
*Lebel, Anne, chef de division, Service des bibliothèques*  
*Lévesque, Michel, chef de division, Service des immeubles*  
*Simard, Denis, adjoint au directeur, Service du génie*  
*Tremblay, Carol, directeur adjoint, Service des travaux publics*  
*Turcotte, Luc, chef de division, Service de l'aménagement du territoire et urbanisme*

#### **Organismes ou services consultés**

*Association du Québec pour les enfants avec problèmes auditifs*  
*Association loisir plus pour personnes handicapées physiques*  
*Association pour la promotion des droits des personnes handicapées de Jonquière (APDPH)*  
*Association pour le développement de la personnes handicapée intellectuelle du Saguenay (ADHIS)*  
*Association régionale en loisirs pour personnes handicapées*  
*Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay inc. (GOPHS)*  
*L'Interassociation des personnes handicapées du Saguenay*  
*Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)*  
*Plusieurs organismes – rencontre tenue lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées*  
*Regroupement des usagers du transport adapté et collectif du Saguenay*  
*Société de l'autisme (Chicoutimi, Jonquière, La Baie)*  
*Tous les services de la Ville de Saguenay*

## MOT DU MAIRE



*Présenter un plan d'action n'est pas une mince tâche. Tout doit être considéré et aucun aspect ne doit être négligé.*

*Tout a donc été mis en œuvre pour vous présenter ce plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées qui vivent en harmonie avec l'ensemble des citoyens de Saguenay. Vous remarquerez que nous mettons beaucoup d'emphase sur la sensibilisation aux besoins des personnes handicapées parce que tout le monde doit se sentir concerné par l'importance de favoriser l'accès aux personnes handicapées à tous les services offerts et aux emplois disponibles à la Ville de Saguenay.*

*Pour arriver à des résultats concrets, les membres du comité pour l'élaboration de ce plan d'action se sont associés à des personnes vivant des handicaps; des gens exposés quotidiennement aux différents problèmes auxquels sont confrontées les personnes souffrant de différents handicaps. Cette version du plan d'action constitue donc un guide pratique, non seulement pour la personne vivant un handicap, mais aussi pour toutes celles pouvant contribuer à faciliter l'accès aux services municipaux.*

*Au nom de tous les membres du conseil de ville, je suis heureux de pouvoir vous le présenter en vous assurant que nous poursuivrons notre travail pour favoriser l'épanouissement de la personne handicapée pour qui j'ai un respect sans borne. Je suis convaincu qu'en cherchant à améliorer leur qualité de vie, toute la population de Saguenay verra la sienne progresser.*

*Jean Tremblay, Maire*

## TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	5
2. L'ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET DES ÉDIFICES PUBLICS .....	6
3. L'HABITATION .....	10
4. LA SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL.....	13
5. LE TRANSPORT.....	18
6. LA SIGNALISATION ET LE STATIONNEMENT .....	19
7. L'EMPLOI .....	23
8. LES ARTS, CULTURE, COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE, LES SPORTS ET LE PLEIN AIR .....	26
9. LES COMMUNICATIONS.....	35
10. L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.....	39
11. CONCLUSION .....	41

## 1. INTRODUCTION

À la suite de la mise en œuvre de la « Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale » sanctionnée par le gouvernement du Québec, le 17 décembre 2004, la Ville de Saguenay a fait le bilan des actions prises depuis cette date dans le but d'améliorer l'accessibilité universelle de ses services et immeubles publics. La révision de notre plan d'action nous a permis de faire le point sur les mesures prises pour faciliter l'intégration et l'accessibilité aux personnes handicapées, à tous les services de la Ville de Saguenay et de se repositionner par rapport à l'évolution des besoins de cette clientèle de citoyens. Ce plan d'action décrit les mesures prises depuis 2007 et les mesures envisagées pour 2009-2010. Certaines de ces mesures peuvent être effectuées rapidement, mais d'autres devront faire l'objet d'une étude de faisabilité, d'une analyse de coût ou impliquer un budget spécial pour en évaluer l'impact financier sur les budgets de Saguenay. Si les sommes sont importantes, les projets devront être présentés au plan triennal ou faire parti de projets spéciaux.

Pour chacun des secteurs identifiés, conformément au cadre préconisé par le ministère, Ville de Saguenay, par l'entremise de son comité de travail, tient à s'assurer que tous les services de la ville engagés dans cette démarche travailleront en concertation et en étroite collaboration afin d'obtenir des résultats concrets sur les mesures envisagées et ainsi, répondre adéquatement aux préoccupations des personnes handicapées. Pour assurer une prestation de service répondant à leurs besoins, Ville de Saguenay désire travailler en partenariat avec les organismes et associations de regroupements de personnes handicapées et les consulter lors d'une rencontre annuelle durant la Semaine québécoise des personnes handicapées. Une première rencontre a eu lieu en juin 2009 et l'expérience a été si concluante qu'elle nous a permis de mieux comprendre leurs besoins et leurs réalités en plus de nous permettre d'adapter plus efficacement le plan d'action dans un contexte de réalité vécue par les personnes handicapées.

L'élaboration de ce plan d'action est le fruit du travail d'un comité qui comprend et défend ardemment les droits des personnes handicapées, selon leurs connaissances et leurs expertises respectives, pour faciliter leur intégration entière et totale dans une ville qui est la leur, en tant que citoyen.

## 2. L'ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET DES ÉDIFICES PUBLICS

*Au cours des années 2007 et 2008, le Service des immeubles et des équipements motorisés a honoré l'engagement de la Ville de Saguenay d'améliorer l'accès aux personnes handicapées à ses documents et à ses services et à favoriser l'accessibilité universelle de ses édifices publics en tirant profit de la construction de quatre nouveaux édifices publics et de la rénovation majeure de trois édifices publics existants.*

*À ces interventions ponctuelles s'ajoutent les interventions d'entretien et de maintenance récurrentes dédiées à l'ajout de facilités et au maintien de la conformité aux normes des équipements d'accessibilité universelle existants (rampe, ascenseur, porte automatique, W.-C. adaptés etc.).*

*Pour l'année 2009 et ultérieurement, des projets de construction de nouveaux édifices et de rénovation d'édifices existants feront l'objet du même souci. Nous croyons que les efforts fournis par Saguenay seront utiles dans la continuité de notre plan d'action vers une intégration universelle des personnes handicapées.*

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
<b>Bâtiments municipaux</b>	Accessibilité générale et état de la situation	Établissement d'un programme de dépenses d'immobilisation impliquant un montant récurrent dédié à l'installation, la réparation ou l'amélioration majeure de facilités d'accès aux édifices publics offertes aux personnes handicapées.	<p>Afin de compléter et d'actualiser une banque de données, nous nous proposons d'embaucher de temps à autre une ressource pour assister le Service des immeubles et des équipements motorisés (SIÉM) dans l'accomplissement des tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mise à jour de l'inventaire des facilités;</li> <li>❖ Vérification de leur état et de leur conformité en fonction des normes établies;</li> <li>❖ Présentation de recommandations relatives au caractère d'antériorité à accorder aux interventions nécessaires;</li> <li>❖ Élaboration d'un programme d'intervention ayant pour objectif la correction des lacunes relatives à l'accessibilité que présentent les édifices publics.</li> </ul>	2009  En continu
	Accessibilité aux édifices de la sécurité publique	<p>Aménagement des abords immédiats et des accès au pavillon communautaire St-Raphaël de l'arrondissement de Jonquière pour le nantir d'une accessibilité universelle de niveau I.</p> <p>Aménagement des abords immédiats et des accès au rez-de-chaussée de l'Office du tourisme et des congrès de Saguenay (OTCS) de l'arrondissement de Chicoutimi pour le nantir d'une accessibilité universelle de niveau I.</p>		2008  2008-09

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
	<p>Accessibilité aux édifices de la sécurité publique (suite)</p>	<p>Aménagement des abords immédiats et des accès de l'Office du tourisme de l'arrondissement de Jonquière pour le nantir d'une accessibilité universelle de niveau II (ascenseur).</p> <p>Aménagement des abords immédiats et des accès aux installations portuaires du quai de Bagotville de l'arrondissement de La Baie pour le nantir d'une accessibilité universelle de niveau II.</p> <p>Aménagement des abords immédiats et des accès au terminal de croisière du quai de Bagotville de l'arrondissement de La Baie pour le nantir d'une accessibilité universelle de niveau II.</p> <p>Mise en conformité des abords immédiats et des accès aux locaux du Centre des retraités de l'arrondissement de Chicoutimi (CRAC) pour les nantir d'une accessibilité universelle de niveau I.</p> <p>Diverses interventions d'amélioration de mise aux normes, d'entretien et de maintenance des facilités d'accès universels des bâtiments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Pavillon St-Marc;</li> <li>❖ Pavillon Rosaire-Gauthier;</li> <li>❖ Centre Price;</li> <li>❖ Palestre Johnny-Gagnon;</li> <li>❖ Ancien hôtel de ville de St-Jean-Eudes.</li> </ul>	<p>Travaux à finaliser.</p> <p>Travaux à finaliser.</p> <p>Construction du pavillon de services du Parc du 150<sup>e</sup>.</p>	<p>2009</p> <p>2009-10</p> <p>2009-10</p> <p>2009</p> <p>2009</p> <p>2009-10</p>

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
			<p>Projets de construction de nouveaux édifices publics à être nantis d'une accessibilité universelle de niveau I et II :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Pavillon Mellon;</li> <li>❖ Reconstruction après sinistre du bâtiment d'accueil du Centre de ski de fond Le Norvégien;</li> <li>❖ Bâtiment d'accueil du Festival forestier de Shipshaw;</li> <li>❖ Bâtiment d'accueil du Centre plein air Bec-Scie;</li> <li>❖ Atelier de danse Kéno;</li> <li>❖ Complexe culturel Chicoutimi.</li> </ul>	2010-11
	Hôtel de ville		<p>Le Service des immeubles et des équipements motorisés accorde un caractère prioritaire au projet d'intégrer des facilités d'accès universels aux Bureaux d'arrondissement de Jonquière et de La Baie, ainsi qu'à l'édifice de la Mairie de l'arrondissement de Chicoutimi.</p> <p>Le Service se propose de donner mandat en 2010 à des professionnels afin d'analyser les difficultés que présente ce projet et d'en évaluer le coût de réalisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réalisation d'une étude sur l'estimation des coûts reliés à l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite dans les trois (3) hôtels de Ville de Saguenay.</li> </ul>	2010  2010

### 3. L'HABITATION

*La municipalité dispose de divers pouvoirs pour stimuler et contrôler le développement résidentiel sur son territoire ainsi que pour faciliter l'accès aux logements par les personnes handicapées. Les limitations fonctionnelles des personnes handicapées nécessitent souvent des mesures particulières pour leur permettre de vivre dans des habitations avec des aménagements adaptés. La municipalité a un programme d'habitation visant à faciliter l'aménagement de logements accessibles aux personnes handicapées. Par ailleurs, elle collabore avec la Société d'habitation du Québec au programme d'accessibilité résidentielle. La municipalité gère, administre et supervise les aménagements de ces logements en fournissant soutien et aide technique aux personnes qui adhèrent au programme.*







## 4. LA SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL

*La sécurité en milieu résidentiel est assurée par le Service de la sécurité publique et le Service de la sécurité incendie. Ils sont tout deux soucieux d'assurer un service adéquat répondant aux besoins des personnes handicapées en sachant qu'elles sont plus vulnérables.*

*Le Service de sécurité publique offre aux citoyens un service professionnel de maintien de l'ordre social par la prévention et la répression du crime et ainsi contribue à la qualité de vie de la communauté en offrant des services efficaces et efficients. Il doit également promouvoir la prise en charge des problèmes de sécurité publique par la communauté lorsque l'analyse de ceux-ci conclut à la mise en place de solutions nécessitant l'implication de la communauté. Tous les bâtiments de la sécurité publique ont été réaménagés pour faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées.*

*Le Service de sécurité incendie a pour mission de servir et protéger le citoyen par la prévention, l'organisation de secours et l'intervention lors d'incendie. Il doit assurer la protection de la population de Saguenay en réduisant et en minimisant les pertes humaines et matérielles causées par les incendies ou autres sinistres.*

### **Projet d'intervention en mesures d'urgence auprès de personnes handicapées**

*Un comité multidisciplinaire a été formé en regard au projet d'intervention en mesures d'urgence auprès des personnes handicapées vulnérables. Ce comité est formé de personnes provenant de la direction régionale de la Sécurité civile, de l'Office des personnes handicapées, de l'Agence de la santé et des services sociaux et de la Ville de Saguenay. Ce projet vise à identifier les personnes qui, lors d'un sinistre, pourraient ne pas bien saisir la gravité de la situation et, par conséquent, mal interpréter les directives. Par ses mesures de prévention auprès de cette clientèle plus vulnérable, le Service de la sécurité incendie contribue à augmenter le sentiment de sécurité des personnes handicapées et à assurer leur sécurité lors de situation d'urgence.*

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
<b>Sécurité publique</b> <b>Sécurité incendie</b>	Méconnaissance de cette clientèle et méthodes d'intervention		<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Sensibiliser les policiers et les pompiers quant à l'intervention ciblant les personnes handicapées en cas d'évacuation ou de confinement;</li> <li>❖ Formation ciblant les particularités en matière de communication avec les personnes, en fonction de leur handicap;</li> <li>❖ Faire connaître les outils développés par la Ville au niveau des mesures d'urgence concernant les personnes handicapées;</li> <li>❖ Consolider notre partenariat avec l'Agence de la santé et des services sociaux.</li> </ul>	2009-10  2009-10  2009-10  En continu
<b>Sécurité incendie</b> <b>Division gestion et analyse des risques</b> <b>Section prévention</b>	Vulnérabilité des personnes handicapées	Mesure quotidienne effectuée par la division de la prévention. <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Effectuer des exercices d'évacuation pour évaluer les délais d'intervention en cas de sinistre;</li> <li>❖ Effectuer des exercices d'évaluation concernant les résidences pour personnes âgées, supervisés par les préventionnistes;</li> <li>❖ Émettre des recommandations à la direction de l'établissement et à l'Agence de la santé et des services sociaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 41 exercices à réaliser</li> </ul>	2008-09 2010  En continu

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
			<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Lors de la tenue d'exercices incendie conjoints (SSI et exploitant), évaluer les protocoles d'évacuation d'urgence visant les résidences pour personnes âgées ayant besoin d'aide.</li> <li>❖ S'assurer que les plans de mesures d'urgence qui nous sont transmis et qui sont requis par le Code national de prévention des incendies tiennent compte des personnes ayant des incapacités en identifiant les mesures spécifiques.</li> </ul>	<p>2010</p> <p>2010</p>
<p><b>Sécurité incendie</b>  <b>Division gestion et analyse des risques</b>  <b>Section des mesures d'urgence</b></p>	<p>Localiser les résidences où il y a des personnes handicapées</p>	<p>Base de données RADAR</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Création d'un comité de coordination concerté;</li> <li>❖ Établir un plan d'action avec un calendrier de réalisation;</li> <li>❖ Analyse des systèmes en place pour rejoindre simultanément un groupe de personnes handicapées;</li> <li>❖ Création d'un formulaire d'inscription;</li> <li>❖ Création d'une base de données dans Radar;</li> <li>❖ Créer un lien entre JMap et Radar afin de localiser rapidement une personne vulnérable;</li> <li>❖ Inscrire la description et programmation de toutes les personnes handicapées sur le système informatique de carte d'appel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Régler le problème au niveau de la toponymie (le lien entre JMap et Radar ne se fait pas pour certaines adresses);</li> <li>❖ Lors de la distribution du bulletin d'information émis par la Ville aux citoyens, inviter les gens vulnérables à s'inscrire à notre base de données en faisant connaître notre programme;</li> <li>❖ Concevoir un plan particulier d'intervention auprès des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite.</li> </ul>	<p>2008-09</p> <p>En cours</p> <p>2009-10</p> <p>2010</p>

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
	Difficulté à mettre à jour les données pour localiser les résidences de personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Formation d'un comité regroupant Chicoutimi, Jonquière et La Baie, soit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ CSSSS, CRDP, MSPQ, OPHQ, GOPH,</li> <li>❖ Ville de Saguenay.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Diffuser et promouvoir le formulaire d'inscription volontaire « personnes handicapées vulnérables en cas de sinistre » lors des visites résidentielles annuelles par la distribution d'un dépliant.</li> </ul>	En continu 2010
	Participation mitigée des organismes		<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Améliorer la communication entre les organismes pour s'assurer du transfert de l'information à l'organisation concernée.</li> </ul>	2010
	Cases de stationnement utilisées par des personnes non handicapées et utilisation abusive de la vignette	<p>La Société d'assurance automobile du Québec cherche à identifier un moyen de mieux contrôler le renouvellement et le retour des vignettes temporaires (ex. : vignette pour 1 an).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Suite à ce contrôle, la sécurité publique a instauré un processus d'actions planifiées pour le respect des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées;</li> <li>❖ Campagne de sensibilisation pour le respect des espaces de stationnement pour personnes handicapées dans les endroits publics.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Reproduire cette campagne de sensibilisation à tous les ans (voir communication).</li> </ul>	En continu 2010
	Accessibilité aux édifices de la sécurité publique	Réorganisation physique des trois principaux points de service pour faciliter l'accessibilité des bâtiments par la clientèle de personnes handicapées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.		Réalisé

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
<p><i>Réseau électrique</i></p>	<p>Panne électrique</p>	<p>Le Service Hydro-Jonquière doit assurer l'approvisionnement en électricité du Lac-Kénogami et de plusieurs quartiers de l'arrondissement de Jonquière. Il est très sensible à la vulnérabilité des personnes handicapées, celles à mobilité réduite ou des personnes nécessitant le besoin d'un équipement particulier pour permettre leur survie. En cas de panne, le service doit prévoir des interventions rapides.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Lors d'une interruption planifiée du service d'électricité, les personnes sont contactées et sont avisées de la date et de la durée de l'interruption;</li> <li>❖ Mise en place d'un registre identifiant les personnes ayant un handicap et qui ont recours à un générateur d'oxygène;</li> <li>❖ Prévoir les zones d'interruption sur le logiciel JMap;</li> <li>❖ Informer le centre d'appel 911 qui doit inscrire la zone, avec un lien à la banque de données pour personnes handicapées, et activer le plan d'action nécessaire.</li> </ul>	<p>Le système est maintenant opérationnel.</p> <p>Prise en charge par le Service des communications, par le biais du <b>système Somum</b> afin de joindre un groupe de personnes handicapées dans un secteur donné.</p>	<p>En continu</p> <p>2009</p> <p>2009-10</p>

## 5. LE TRANSPORT

*Les personnes handicapées ont droit à des services de transport adéquats "pour tout motif" sécuritaires et accessibles, comme tout autre citoyen. Nous savons que l'élimination des contraintes en matière de transport est indispensable pour permettre leur inclusion pleine et entière. La Société de transport du Saguenay met tout en œuvre pour satisfaire la clientèle de personnes handicapées.*

*Toutefois, comme la Société de transport du Saguenay est une entité autonome et qu'elle doit déposer son propre plan d'action, nous vous référerons directement à celui-ci.*

## 6. LA SIGNALISATION ET LE STATIONNEMENT

*Le Service de l'aménagement du territoire et urbanisme a pour mission la planification, la conception et la mise en œuvre du développement de la Ville de Saguenay en établissant les politiques stratégiques, les standards et les règles applicables aux travaux municipaux et à l'occupation du territoire. Il réalise les analyses nécessaires et prépare les documents pour toutes les interventions au conseil municipal relativement à l'aménagement du territoire. Dans le cadre de ses attributions, le service peut :*

- *Autoriser ou refuser tout geste de construction ou d'aménagement, en regard aux règlements en vigueur et assurer le respect desdits règlements d'urbanisme par le biais d'inspections;*
- *Planifier et autoriser tous travaux de lotissement, de conception et d'ouverture de voies de circulation publique;*
- *Planifier et concevoir l'aménagement d'espaces récréatifs tels que pistes cyclables, parcs, terrains de jeux, etc.*

*En lien avec les Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, le Service des travaux publics a pour mission d'entretenir les infrastructures municipales de voirie, de signalisation, des réseaux d'égout et d'aqueduc ainsi que des parcs en plus d'assurer la production, le contrôle et la distribution de l'eau potable, de même que la gestion de l'environnement.*

*Depuis déjà plusieurs années, nous portons une attention particulière aux aménagements pour personnes handicapées (exemples : trottoirs, traverses piétonnes, cases de stationnement).*

*Il y a plusieurs stationnements pour personnes handicapées qui sont identifiés et entretenus par la Ville. De plus, dès que nous construisons un nouvel espace de stationnement, nous nous préoccupons toujours d'y localiser des emplacements pour personnes handicapées, et ce, dans des endroits appropriés.*

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
<b>Signalisation, circulation et voirie</b>	Feux de circulation et boutons de feux de piéton pour personnes handicapées visuelles ou personnes à mobilité réduite	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Aménagement de quelques feux de piéton adaptés pour personnes ayant une déficience visuelle;</li> <li>❖ Remplacement des boutons de commande et des signaux des feux de piéton par des signaux à décompte plus explicite (signal sonore).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Rallonger les délais des feux de circulation dans certains endroits stratégiques où il y a beaucoup de circulation piétonnière;</li> <li>❖ Participer à une table de concertation sur les besoins des usagés ayant un handicap en ce qui concerne les feux de circulation;</li> <li>❖ Planification et évaluation de coûts pour l'installation d'autres traverses piétonnes avec feux sonores sur certaines artères principales dans tous les arrondissements, selon les conclusions de la table de concertation.</li> <li>❖ Définir à quel endroit on devrait identifier des traverses de piétons;</li> <li>❖ Planifier une rencontre avec le regroupement des personnes handicapées.</li> </ul>	<p>En continu</p> <p>2010</p> <p>2010</p> <p>2010</p> <p>2010</p>
	Traverses de piétons	❖ Amélioration du plan de marquage en incluant systématiquement le marquage des traverses de piétons.	❖ Nouvelle révision en 2009-2010.	En continu
	Circulation sur passerelles et pistes cyclables	❖ Entretien des passerelles d'aluminium et de la piste cyclable des côtés Est et Ouest de la rivière Saguenay.	❖ Maintenir cette pratique.	En continu

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
<b>Signalisation, circulation et voirie (suite)</b>	Voies de circulation et trottoirs Hauteur et largeur et montées surbaissées	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Élaborer un programme de réfection et d'entretien pour l'amélioration de l'état général des trottoirs au centre-ville de l'arrondissement de Chicoutimi;</li> <li>❖ Améliorer la qualité du déneigement au centre-ville, surtout les trottoirs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ L'aménagement des voies de circulation et des trottoirs sera à améliorer lors de réfection ou d'aménagements de nouveaux emplacements;</li> <li>❖ Élaborer un programme de réfection et d'entretien pour l'amélioration de l'état général des trottoirs au centre-ville des arrondissements de Jonquière, La Baie et Chicoutimi;</li> <li>❖ Évaluer les coûts pour organiser l'espace des terrasses extérieures en saison estivale de façon à ne pas obstruer la circulation en fauteuil roulant.</li> </ul>	En continu  2010 et suivantes  Urbanisme
	Conformité et entretien des stationnements	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Tous les trottoirs sont aménagés, surtout aux intersections, afin de faciliter l'accès aux personnes utilisant des fauteuils roulants et des petits véhicules motorisés.</li> <li>❖ Évaluation et inventaire des intersections non accessibles par les personnes handicapées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Maintenir cette pratique;</li> <li>❖ Travaux à faire sur les trottoirs et intersections (programme à prévoir).</li> </ul>	En continu  2010 et suivantes
<b>Stationnement</b>	Conformité et entretien des stationnements	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ L'entretien des trottoirs et stationnements pour personnes handicapées se fait systématiquement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Maintenir cette pratique;</li> <li>❖ Planifier une rencontre avec le directeur d'arrondissement et les associations de personnes handicapées pour s'enquérir de leurs besoins et valider les correctifs à apporter.</li> </ul>	En continu  2010

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
<b>Stationnement</b> (suite)		<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Marquage des stationnements sur les rues et entretien des panneaux de signalisation, incluant la signalisation adéquate (enseigne, peinture).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ S'assurer de la conformité des cases de stationnement pour personnes handicapées exigée par les règlements d'urbanisme;</li> <li>❖ Vérifier les emplacements réglementaires et non réglementaires et apporter les correctifs conformément à la réglementation.</li> <li>❖ Actualiser le plan d'intervention des travaux à faire;</li> <li>❖ Embauche d'un étudiant pour parcourir le territoire de la municipalité dans le but d'imager l'état de la situation en ce qui concerne la signalisation, les stationnements, les trottoirs, les descentes surbaissées, etc.;</li> <li>❖ Dresser un portrait de la situation à partir de l'information recueillie et faire des recommandations sur les améliorations et correctifs à apporter;</li> <li>❖ Campagne d'information à planifier pour aviser le personnel de la Ville, les commerces et les compagnies de déneigement privées afin de faire respecter ces consignes.</li> </ul>	<p>2010</p> <p>2010</p> <p>2010</p> <p>2009-10</p> <p>2009-10</p> <p>2010</p>
	Formation des travailleurs pour l'accessibilité aux endroits publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Formation des opérateurs d'équipement de déneigement pour l'entretien des espaces devant être accessibles aux personnes handicapées afin de faciliter leurs déplacements;</li> <li>❖ Mesures prises par plusieurs opérateurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Actualiser cette formation;</li> <li>❖ Former les employés qui œuvrent au Service des travaux publics relativement aux raisons qui impliquent que l'on doit porter certaines attentions particulières dans l'exécution des travaux lors d'aménagements de trottoirs, d'intersections surbaissées, de signalisations adéquates et de déneigement afin de faciliter l'accès pour les personnes handicapées.</li> </ul>	<p>En continu</p> <p>2009-10</p>

## 7. L'EMPLOI

*Le Service des ressources humaines a pour mission de développer et de mettre en place des politiques de gestion des ressources humaines, de soutenir les opérations des unités administratives en fournissant des services efficaces de développement, de relations de travail et de dotation, de procurer à l'organisation une main-d'œuvre efficace et efficiente, tout en permettant aux employés d'évoluer dans un milieu de travail stimulant, agréable et sécuritaire et ce, dans le respect et l'équité.*

*Le Service des ressources humaines a pour mandat :*

- ❖ De soutenir les gestionnaires dans la mise en place et le maintien du plan d'effectifs;*
- ❖ D'harmoniser et de négocier de nouvelles conventions collectives;*
- ❖ De procéder à l'élaboration d'un plan de développement organisationnel et d'amélioration de la performance;*
- ❖ De s'assurer de l'application du programme de prévention en santé et sécurité au travail.*

*Il doit également s'assurer d'avoir un processus de recrutement accessible pour tous en s'assurant d'une accessibilité à l'égard des personnes handicapées. Pour ce faire, le Service des ressources humaines doit mettre en place des mesures pour favoriser l'intégration des personnes handicapées dans ses services et adapter ses outils de travail et ses affichages de postes permettant ainsi à tous, sans limitation, de postuler et obtenir un emploi à la Ville de Saguenay. Diverses mesures peuvent être utilisées et adaptées pour permettre à ces personnes de bénéficier des mêmes facilités que tous les autres citoyens dans le cadre d'un affichage de poste.*

*La municipalité contribue à l'intégration au travail des personnes handicapées en leur offrant une chance égale d'accéder à un emploi et de le conserver.*

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
<p><b>Dotation</b></p>	<p>Favoriser l'intégration Maintenir à l'emploi les travailleurs handicapés</p>	<p>Planification des besoins de main-d'œuvre et de recrutement de personnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Programme d'accès à l'égalité à l'emploi pour les personnes handicapées;</li> <li>❖ Lors de la publication d'offre d'emploi, une note spéciale est inscrite sur tous les affichages de poste invitant le groupe des femmes, des membres des minorités ethniques ou visibles, des autochtones et des personnes handicapées à poser leur candidature.</li> <li>❖ Trouver des moyens pour améliorer notre recherche de candidats et éliminer les obstacles que des personnes visées par la loi peuvent connaître lorsqu'elles sont à la recherche d'emploi;</li> <li>❖ Adapter certains de nos outils de recrutement, de sélection et d'embauche ainsi que certains tests d'évaluation en fonction des limitations et des besoins des personnes handicapées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ En réalisation;</li> <li>❖ Maintenir cette procédure;</li> <li>❖ Informer le Service externe de main-d'œuvre du Saguenay (SEMO) des possibilités d'emplois lorsque nous publions des offres d'emplois publiques.</li> <li>❖ Publiciser nos offres d'emploi externes auprès des organismes et associations regroupant les personnes handicapées pour faire connaître les emplois disponibles au sein de la Ville de Saguenay;</li> <li>❖ Sur notre formulaire d'emploi, ajouter une section réservée à cette catégorie de clientèle, identifiant leurs besoins spécifiques s'ils sont appelés lors d'un processus d'embauche. Exemples : braille, système auditif, équipement et/ou aménagement particulier, etc.;</li> <li>❖ Lors du recrutement d'étudiants en période estivale, faire la promotion des emplois d'été en lien avec le programme Emplois Étudiants Canada (EEC) dans les cégeps, universités et autres institutions d'enseignement pour faciliter le recrutement d'étudiants avec des limitations fonctionnelles.</li> </ul>	<p>2008-10 En cours</p> <p>2010</p> <p>En continu 2010</p> <p>2010</p> <p>2009-10</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Collaborer avec des organismes spécialisés pour organiser des stages de formation en milieu de travail pour les personnes handicapées.</li> </ul>		<p>En continu</p>

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
<b>Mobilisation</b>	Méconnaissance concernant les droits des personnes handicapées et de la loi sur l'égalité en emploi dans les municipalités	<p>Conscientiser les directions de service, les gestionnaires, les syndicats et le personnel quant à l'accès à l'égalité à l'emploi et à nos obligations à l'égard des personnes handicapées par rapport à l'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Rencontres d'information;</li> <li>❖ Flash mémo d'information;</li> <li>❖ Information écrite sur le relevé de paie des employés.</li> </ul>	❖ Maintenir cette pratique.	<p>En continu</p> <p>2010</p>
<b>Santé sécurité du travail</b>	Déficience ou traumatisme temporaire (personnel déjà à l'emploi)	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Accommodement pour les employés dont les aptitudes sont réduites en raison d'une déficience à la suite d'un traumatisme ou d'un accident de travail;</li> <li>❖ Réaménagement de certaines aires de travail pour quelques salariés réintégrés au travail après un arrêt temporaire;</li> <li>❖ Aménagement de postes de travail selon une évaluation ergonomique particulière.</li> </ul>		<p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p>

## 8. LES ARTS, CULTURE, COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE, LES SPORTS ET LE PLEIN AIR

*Le Service des arts, culture, communautaire et bibliothèque a pour mission de participer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Pour se faire, il s'appuie sur la force de ses composantes et la richesse de ses actifs. Ainsi, ce service met de l'avant des actions novatrices et respectueuses quant à nos identités et diversités. Il entend également favoriser l'accessibilité à tous à ses programmes afin d'offrir aux citoyens un accès démocratique à de multiples opportunités d'épanouissement et d'enrichissement. L'action du service sera menée dans une optique de résultats alliant performance, qualité de service et satisfaction du client citoyen.*

*Le Service des sports et du plein air regroupe, au niveau du volet sport, des activités visant à maintenir ou à améliorer la santé, à procurer une détente, à acquérir des habiletés ou à développer des attitudes par la pratique individuelle ou collective d'exercices physiques et ce, dans un contexte de récréation, d'initiation, de compétition ou d'excellence. Les principaux mandats de ce service sont le support professionnel aux associations sportives et de plein air, l'analyse des demandes d'assistance, la gestion des équipements sportifs et de plein air, l'étude et le support aux événements sportifs et l'évaluation de l'offre de service en matière de sport et de plein air.*

*Ces deux services soutiennent les associations et les bénévoles, assurent une bonne gestion des équipements, offrent des services et des activités qui favorisent la concertation et le partenariat et collaborent à l'organisation de plusieurs événements majeurs.*

*Tout en tenant compte de ses ressources et de ses pouvoirs, la municipalité offre à ses citoyens et citoyennes des facilités, des infrastructures, des services et des programmes d'activités. Des mesures particulières d'adaptation ont été prises dans plusieurs secteurs d'activité comme les bibliothèques, les parcs ou les terrains de jeux, permettant ainsi aux personnes handicapées d'avoir accès à plusieurs services et activités offerts par la municipalité. L'accès à des activités de loisirs variées constitue un élément important de développement pour les personnes handicapées et peut représenter, pour plusieurs, un premier pas vers l'intégration. Malheureusement, ce désir d'intégration est souvent freiné par des obstacles d'ordre physique, architectural, psychologique et financier. La municipalité sait qu'elle a un rôle de premier plan à jouer afin de favoriser l'accès aux services et ressources en matière de loisirs.*

*Le droit à des loisirs de qualité doit pouvoir s'affirmer pour tous, sans discrimination face au type de déficience ou du statut socio-économique. Assurer le développement harmonieux du loisir pour les personnes handicapées, c'est aussi prendre en considération le fait que leurs besoins diffèrent selon l'âge et les aspirations de chacune d'elles. Certaines souhaiteront s'adonner à des activités sportives alors que d'autres préféreront des activités culturelles. L'organisation des services de loisirs doit être en mesure de s'adapter à ces réalités afin de faciliter l'intégration sociale des personnes handicapées.*

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
<b>Loisirs</b> <b>Services :</b> <b>Sports et plein air</b> <b>Arts, culture, communautaire et bibliothèque</b>	Méconnaissance de la clientèle et de ses besoins spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Assurer une formation adéquate aux employés embauchés par la Ville en regard aux besoins des personnes handicapées pour animer des programmes de loisirs sous sa responsabilité;</li> <li>❖ Lors des activités annuelles de reconnaissance des bénévoles, organisées dans chacun des trois arrondissements, une invitation est lancée aux responsables d'organismes oeuvrant auprès des personnes handicapées;</li> <li>❖ Lors du Gala Reconnaissance, présentée annuellement dans l'arrondissement de Jonquière, nous reconnaissons toutes les personnes qui ont mérité des titres, honneurs spéciaux et autres ou qui se sont classées lors des championnats provinciaux et de plus grande envergure. Les personnes handicapées sont intégrées à ce gala annuel prestigieux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Projet de formation pour le personnel en lien avec cette clientèle;</li> <li>❖ Former et informer le personnel attiré à l'accueil aux services des loisirs sur les différentes formes de handicaps afin d'assurer un service adéquat en lien avec le service des ressources humaines;</li>   <li>❖ Promouvoir la Semaine québécoise et la Journée internationale des personnes handicapées.</li> </ul>	En continu  2007-08-09  En continu  2010
		<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Formation d'un comité d'échange avec les organismes de personnes handicapées, présidé par un conseiller en loisirs. En 2007, l'action discutée et réalisée à ce comité a été de faciliter le processus des inscriptions au programme d'animation estivale (terrain de jeux, pour un organisme, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Nommer et déléguer un conseiller en loisirs au sein du comité municipal conjoint à être formé sur l'accessibilité et l'intégration des personnes handicapées.</li> </ul>	En continu

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
		<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Embauche d'un employé étudiant par l'intermédiaire d'un programme Étudiant-Canada pour faire une consultation auprès des organismes de personnes handicapées afin de dresser un portrait des besoins en lien avec les services, les activités et les équipements en loisirs;</li> <li>❖ Inventorier les organismes concernés par l'accessibilité et l'intégration des personnes handicapées présents sur le territoire de la Ville de Saguenay;</li> <li>❖ Procéder à une consultation afin de connaître les besoins en loisirs des personnes handicapées.</li> <li>❖ Faire connaître les résultats de cette consultation à tous les conseillers en loisirs ainsi qu'aux organismes et associations concernés au sein de la Ville de Saguenay.</li> </ul>		<p>Automne 2007</p> <p>2007</p> <p>2008</p>
	<p>Manque d'information concernant les activités de loisirs accessibles aux personnes handicapées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Maintenir et augmenter la participation des enfants handicapés aux programmes municipaux de terrains de jeux et pendant la relâche scolaire;</li> <li>❖ Répertorier les activités de loisirs offertes par la municipalité accessibles aux personnes handicapées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Répertorier les clubs et associations dont les activités sont accessibles aux personnes handicapées.</li> </ul>	<p>En continu</p> <p>2008</p> <p>En continu</p>

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
	Coût des activités (Inscription et locaux)	❖ Révision de la tarification pour l'utilisation des locaux municipaux par les organismes de personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Répertorier et harmoniser les politiques municipales de tarification et d'assistance spécifiques aux personnes handicapées et aux associations de personnes handicapées (activités, locaux, photocopies, etc.);</li> <li>❖ Faire connaître ces politiques auprès des personnes handicapées et des organismes regroupant les personnes handicapées.</li> </ul>	2010  2010
<b>Programme de vignettes d'accompagnement touristique et de loisirs</b>			❖ Promouvoir le programme de vignettes, lequel donne un accès gratuit à certaines activités de loisirs offertes par la municipalité aux accompagnateurs des personnes handicapées.	2007-08
	Manque de ressources financières pour le programme d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Participation de la Ville au programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées;</li> <li>❖ Étendre le programme d'accompagnement en loisirs dans les trois arrondissements.</li> </ul>	❖ Poursuivre cette participation de façon récurrente;	En continu



Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
	Accessibilité aux parcs et pistes cyclables	Pistes cyclables communes accessibles aux piétons et chaises roulantes.	<p>Inviter la personne responsable des parcs (service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme) aux formations afin de voir les besoins et d'améliorer ses connaissances sur le sujet, le tout afin de recommander des orientations pour la Ville, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Planifier un parc principal par arrondissement où sera intégrées des aires communes de terrain de jeux avec des équipements pour personnes handicapées;</li> <li>❖ Intégrer un minimum d'équipement à chacun des parcs existants;</li> <li>❖ Analyser les coûts pour augmenter le nombre de modules de jeux adaptés ainsi que du mobilier adapté dans les parcs municipaux.</li> </ul>	2010-11
	Manque de ressources financières pour la modification des parcs existants		<p>Modification du mobilier urbain existant, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Prévoir une dalle de béton à l'extrémité de certaines tables de pique-nique afin de pouvoir y mettre une chaise roulante (prévoir l'accès à cette dalle par un trottoir, car souvent ces tables sont localisées en terrain gazonné).</li> </ul>	2010-11

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
<i>Responsabilité du Service des communications</i>			Ajouter le sigle universel d'accessibilité sur les panneaux d'indentification des parcs et infrastructures de loisirs de la Ville de Saguenay, lorsqu'il y a lieu.	2009-10

## BIBLIOTHÈQUES

À l'été 2008, la division des bibliothèques a engagé une étudiante afin de dresser un portrait de la situation dans les bibliothèques à l'égard des personnes handicapées. Elle a par la suite formulé des suggestions en vue d'une amélioration des services. Au terme du travail accompli, une cinquantaine de recommandations ont été émises, certaines devant être intégrées aux projets de nouvelles bibliothèques et s'avérant très onéreuses, d'autres pouvant être appliquées dans l'immédiat et avec peu de ressources. La division des bibliothèques puise ses objectifs annuels dans ces recommandations.

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
	Collections de certaines éditions adaptées	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Acquisition des collections citées;</li> <li>❖ Travail de recherche d'éditeurs et de nouveaux titres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Augmenter et poursuivre l'acquisition de collections de livres en gros caractères et de livres sonores.</li> </ul>	2009-10
	Adaptation de certains postes de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Clavier haussé et adaptation de la table de travail pour permettre l'entrée d'un fauteuil roulant (selon les directives d'une firme spécialisée en ergonomie, Chicoutimi : 1 poste au laboratoire et 1 poste en bibliothèque; La Baie, Kénogami, Jonquière et Arvida : 1 poste au laboratoire).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mettre à la disposition des usagers au moins un poste informatique adapté aux fauteuils roulants, branché sur Internet et donnant accès au catalogue public;</li> <li>❖ Faire l'acquisition d'un logiciel de grossissement des caractères (suggestion : Zoomtext) pour les postes d'accès public à l'informatique dans chaque bibliothèque;</li> <li>❖ Installer des autocollants sur les claviers des postes d'accès public à l'informatique pour grossir les caractères des touches;</li> <li>❖ Pour chaque bibliothèque, faire l'acquisition d'une méthode pour apprendre la langue québécoise des signes et, s'il y a lieu, d'autres publications liées à la déficience auditive;</li> <li>❖ Pour chaque bibliothèque, faire l'acquisition d'un panier à roulettes à mettre à la disposition des usagers pour le bouquinage;</li> <li>❖ Sensibiliser le personnel des bibliothèques au service pour malentendants de Bell;</li> <li>❖ Rendre les étiquettes des livres en gros caractères plus visibles et grossir la police de caractère pour les cotes de cette collection dans toutes les bibliothèques.</li> </ul>	<p>2009-10</p> <p>2009-10</p> <p>2009-10</p> <p>2009-10</p> <p>2009-10</p> <p>2009-10</p> <p>2010-11</p>

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
			<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Au système informatique, effectuer les corrections nécessaires afin de signaler clairement les collections en gros caractères de la bibliothèque de Chicoutimi;</li> <li>❖ Améliorer la signalisation à l'intérieur des bibliothèques : panneaux indicateurs en bibliothèque (toilettes, collections de livres adaptés, différentes sections, etc.), plan en relief de la bibliothèque pour Chicoutimi, parcours pour rejoindre l'ascenseur permettant l'entrée en bibliothèque pour Jonquière;</li> <li>❖ Installer un seuil biseauté à la bibliothèque d'Arvida;</li> <li>❖ Améliorer le site Web afin que les collections offertes aux personnes ayant des limitations fonctionnelles soient connues;</li> <li>❖ Dans le logiciel de gestion des bibliothèques, créer des politiques particulières afin de faciliter l'utilisation des services par les personnes à mobilité réduite (possibilité de plusieurs renouvellements par téléphone, amendes suspendues etc.);</li> <li>❖ Initier des contacts avec les différents organismes regroupant les clientèles visées et distribuer un sondage pour cibler et mieux connaître les besoins.</li> </ul>	<p>2010-11</p> <p>2010-11</p> <p>2010-11</p> <p>2010-11</p> <p>2010-11</p>

## 9. LES COMMUNICATIONS

*Le Service des communications a pour mission de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler les activités d'information, de communication et de relations publiques de la municipalité, de fournir une information précise et pertinente à l'ensemble de ses publics internes et externes, clients et partenaires actuels et potentiels, de maintenir une communication constante entre l'administration municipale et le public dans le but de garantir une compréhension mutuelle et une utilisation efficace des services offerts et de renforcer le sentiment d'appartenance de toute la communauté saguenéenne envers la nouvelle Ville de Saguenay. Notre municipalité se sent concernée par l'amélioration de l'accès à l'information aux personnes handicapées.*

*Le Service des communications a pour mandat :*

- ❖ De conseiller l'administration municipale et les unités administratives et de les soutenir dans leurs activités de communication;*
- ❖ D'assurer les communications internes et externes de la Ville de Saguenay;*
- ❖ D'harmoniser les communications avec les clientèles et les partenaires de la municipalité, dont la communauté des personnes avec un handicap quelconque.*

*Actuellement, la municipalité diffuse beaucoup d'information par l'entremise de son site Web. Toutefois, nous sommes bien conscients qu'il faudra développer d'autres moyens de communication adaptés aux personnes handicapées pour leur permettre d'être davantage informées et de pouvoir participer à la vie municipale, d'autant que cette clientèle est peu utilisatrice des nouvelles technologies Web. Depuis quelques mois, le Service des communications, en collaboration avec le Service des affaires juridiques et du greffe, diffuse sur son site Internet, les réunions des conseils municipaux. C'est un pas de plus permettant aux personnes handicapées d'avoir de l'information courante et actuelle relative à la vie municipale. Néanmoins, le site Web de la municipalité est peu adapté aux personnes ayant une quelconque incapacité. Le comité de travail devra se pencher sur cet obstacle et trouver des alternatives adaptées et répondant à leurs besoins.*

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
<b>Communication</b>	Accessibilité à l'information	❖ Publication des ordres du jour et des procès-verbaux des séances du conseil municipal et des arrondissements sur le site Internet de la Ville de Saguenay.		2007 et en continu
	L'accueil et la formation Mode de communication déficiente pour répondre et combler les besoins des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mise en service de la ligne téléphonique Info-Ville (418 698-3001) donnant l'information sonore sur les services et règlements municipaux;</li> <li>❖ Conception, impression et distribution d'un guide pour personnes handicapées à tout le personnel de la municipalité ainsi qu'aux associations, groupements et organismes associée aux personnes handicapées;</li> <li>❖ Intégration dans le Cahier des loisirs d'une icône favorisant la participation des personnes handicapées aux activités municipales ou non, le permettant;</li> <li>❖ Intégration des activités de loisirs adaptées pour les personnes handicapées dans les différents bottins et publications de la Ville;</li> <li>❖ Bottin ou guide du citoyen handicapé couvrant l'ensemble des services offerts aux personnes handicapées incluant les coordonnées des personnes responsables;</li> <li>❖ Apposer un logo spécifique pour la désignation des activités de loisirs accessibles pour les personnes handicapées à l'intérieur du dépliant municipal ainsi que sur le site Web de la Ville de Saguenay.</li> </ul>		<p>2008</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>2009</p> <p>En continu</p>

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
	Recevoir des personnes handicapées, répondre à leurs appels téléphoniques et donner de l'information sont des éléments auxquels les employés de la municipalité sont confrontés	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Sensibiliser le personnel de tous les services de la Ville de Saguenay à la loi 56 et relativement aux droits des personnes handicapées;</li> <li>❖ Faire connaître tous les programmes accessibles et spécifiques aux personnes handicapées à tout le personnel des services de la municipalité, aux personnes handicapées ainsi qu'à la population.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Former les répondants de première ligne à l'accueil quant aux différents services et aux différents modes de communications pour cette clientèle afin qu'ils puissent répondre adéquatement et rendre un service répondant davantage à leurs besoins;</li> <li>❖ Formation aux employés de première ligne sur « comment répondre et accueillir les personnes handicapées ».</li> <li>❖ Bien informer les sociétés de loisirs et établissements de toutes sortes de l'existence des vignettes d'accompagnement.</li> </ul>	<p>2010-11</p> <p>2010-11</p> <p>2007 et en continu</p> <p>2008 et en continu</p>
	Site Web	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mise en ligne sur le site Internet de la Ville de Saguenay d'une icône pour personnes handicapées incluant le Guide pour personnes handicapées, le plan d'intégration et un formulaire pour les personnes handicapées vulnérables.</li> </ul>		En continu

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
			<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Adaptation du site Web municipal et rédaction d'un rapport avec modifications à apporter au site Web;</li> <li>❖ Mise sur pied d'un DVD/CD avec information visuelle, tactile et sonore sur les principaux services offerts aux personnes handicapées.</li> </ul>	<p>2011-12</p> <p>2010</p>
	<p>Respect des stationnements pour personnes handicapées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ En étroite collaboration avec la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), la Ville de Saguenay a collaboré à une campagne publicitaire sur le respect des stationnements pour personnes handicapées (conférence de presse, radio, journaux, affiches diverses, etc.);</li> <li>❖ Directives politiques du bureau du maire facilitant l'affichage des stationnements pour personnes handicapées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réactualiser la campagne de communication en collaboration avec la SAAQ, sur le respect des stationnements pour personnes handicapées vulnérables.</li> </ul>	<p>En continu</p> <p>2010</p> <p>2008 et en continu</p>

## 10. L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

*Notre ville contribue déjà de façon significative et constante à l'amélioration de vie des personnes handicapées. Les membres du conseil municipal et les employés de la municipalité sont très conscients qu'il existe plusieurs obstacles qui empêchent l'intégration pleine et entière des personnes handicapées. Les actions déjà entreprises démontrent la volonté de l'administration municipale d'intervenir auprès de ses services spécialisés et de ses ressources internes dans le but de militer en faveur d'une concertation avec le milieu des affaires pour valoriser tout projet pouvant favoriser et faciliter l'accessibilité et l'intégration des personnes handicapées.*

*Au cours des années 2008 et 2009, les membres de l'administration municipale ont été associés de près ou de loin à plusieurs organismes qui oeuvrent auprès des personnes handicapées pour mieux comprendre leurs besoins et leurs réalités, souvent très modestes, afin de tenir compte des impacts des décisions prises par l'administration municipale afin d'améliorer leur intégration pleine et entière ainsi que l'accessibilité à tous les services offerts par la Ville de Saguenay, tant au niveau des loisirs, arts, culture et bibliothèque que des besoins de stationnement, de facilités aidant leurs déplacements ou de la sécurité en milieu résidentiel.*

*Pour 2010, Saguenay désire travailler en concertation avec les citoyens, les organismes et le milieu local pour mettre en place des mécanismes naturels et automatiques favorisant l'intégration des personnes handicapées dans l'ensemble des activités de notre territoire.*

Secteurs d'activités	Obstacles identifiés	Mesures prises	Mesures envisagées	Échéancier prévu
<b>Formation</b>	Adhésion naturelle vers une approche d'accessibilité universelle auprès des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Séance d'information aux élus;</li> <li>❖ Sensibiliser et former les principaux services concernés par les divers programmes d'accessibilité;</li> <li>❖ Communiqué d'information ponctuel à tout le personnel de la municipalité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Reproduire cette séance d'information auprès des élus et des cadres municipaux;</li> <li>❖ Poursuivre ces séances de formation;</li> <li>❖ Par des articles concrets, favoriser la mise en place de sources d'information diverses permettant d'interpeller systématiquement les élus, les gestionnaires et le personnel de la municipalité afin de renforcer notre démarche vers une culture naturelle de l'intégration des personnes handicapées;</li> </ul> <p>Exemple : articles dans la chronique municipale.</p>	2010 2010 2010
<b>Comité de travail</b>	Suivi et amélioration du plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Nomination d'un conseiller municipal actif dans le comité de travail qui veille à sensibiliser les membres du conseil municipal et les fonctionnaires des différents services municipaux à l'importance d'agir;</li> <li>❖ Identifier le service qui aura la responsabilité d'assumer le suivi du dossier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Nomination d'un nouveau membre sur le comité de travail représentant l'ensemble des organismes ou associations de personnes handicapées pour défendre leurs intérêts et exprimer leurs besoins;</li> <li>❖ Assurer la mise en application du plan d'action.</li> </ul>	2009-10 2009-10
<b>Finances</b>	Ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Un montant est maintenant prévu au budget annuel et récurrent à chaque année pour différents travaux facilitant l'accessibilité aux personnes handicapées.</li> </ul> <p>Ce dernier est administré par le comité de travail et distribué selon les projets présentés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Majorer cette contribution financière.</li> </ul>	2010

## 11. CONCLUSION

*Par l'implication de son comité de travail pour l'élaboration de son plan d'action et par l'implication de ses gestionnaires, ses employés et ses élus, la Ville de Saguenay, travaille ardemment à diminuer au maximum les obstacles qui nuisent à l'intégration et à l'accessibilité universelle des personnes handicapées à tous les services auxquels les citoyens ont actuellement accès. Saguenay désire continuer le travail amorcé vers un objectif tendant à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées.*

*Des efforts ont été mis de l'avant pour faciliter l'adhésion à cette nouvelle culture de penser, en fonction des besoins particuliers des personnes handicapées et de leur accessibilité universelle. Nous constatons que les élus et les employés sont davantage à l'écoute de cette clientèle et trouvent des solutions pour les aider sous différentes formes, pour ainsi faciliter leur intégration.*

*Nous croyons opportun de signaler que ce plan demeurera en constante évolution et que rien ne nous empêchera d'y apporter des améliorations au fur et à mesure des réalités qui se présenteront. Saguenay mettra tous les efforts nécessaires pour réaliser les mesures envisagées préconisées dans ce plan d'action. Il est cependant important de souligner que l'élimination des obstacles à l'intégration pleine et entière des personnes handicapées s'effectuera par étapes selon les capacités financières de la ville.*

*Le plan d'action sera rendu public en version électronique sur le site Internet de la Ville de Saguenay ainsi que transmis à l'Office de protection des personnes handicapées et aux principaux organismes qui en feront la demande. Il sera également diffusé à l'ensemble du personnel de la Ville de Saguenay par le biais de son service Intranet.*